

ENTREPRENDRE
société anonyme au capital de 257 801,46 €uros
53 rue du Chemin Vert
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
403 216 617 R.C.S. NANTERRE
403 216 617 00023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 JUIN 2023
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle afin de délibérer, ainsi que le mentionnent l'avis de convocation du BALO et les convocations individuelles, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des conventions visées aux articles L.238 et suivants du Code de commerce,
- Quitus aux Administrateurs,
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice,
- Renouvellement de l'autorisation, dans le cadre de l'article L.22-10-62 applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé ou qui émettent des actions cotées sur un marché régulé (en remplacement de l'article L .225-209 du Code de Commerce abrogé), à donner au Conseil d'Administration d'acheter les actions de la société,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Nous vous soumettons le présent rapport conforme à l'article L 232-1 du Code de commerce qui édicte dans son paragraphe II : "Le rapport de gestion expose la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement".

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés les rapports du Commissaire aux Comptes.

Nous vous rappelons que la société est inscrite en bourse depuis le 21 décembre 2001, par mise à la disposition au public de 27.800 titres, soit à cette date 5 % du capital social et 2,6 % des droits de vote, le prix ayant été fixé alors à 10,96 euros par action.

De même nous vous rappelons que sa cotation a été transférée le 9 décembre 2013 sur le marché ALTERNEXT, devenue EURONEXT GROWTH. Ce transfert avait fait franchir un palier à la société et l'avait classée dans une catégorie de PME à fort potentiel laissant entrevoir de nouvelles perspectives de financement en fonds propres.

Cet ordre du jour étant rappelé, nous vous proposons d'examiner l'évolution de la Société, étant précisé que le bilan au 31 décembre 2022 a été présenté selon les règles du plan comptable.

La comparaison avec l'exercice précédent est effectuée sur les imprimés du bilan. Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont identiques à celles utilisées précédemment.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) EVENEMENTS JURIDIQUES SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale du 16 Juin 2022 a autorisé le Conseil d'Administration dans le cadre de l'article L.22-10-62 (en remplacement de l'article L.225-209 du Code de Commerce abrogé), à acheter les actions de la société. Il n'y a pas eu d'achats d'actions au cours de l'exercice 2022.

B) AUTRES ELEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé se caractérise par une diminution du chiffre d'affaires de 4,6 %, confirmant ainsi la tendance déjà constatée l'exercice précédent, que la société n'a pas retrouvé son niveau d'activité d'avant la période Covid-19.

Sur l'exercice 2022, les ventes relatives aux publications des magazines classiques de la société sont à la baisse. Cet état de fait non satisfaisant n'est pas pour autant catastrophique, car il est moindre par rapport au contexte général du marché de la presse.

Nous avons constaté un repli des ventes lié au système des MLP qui se traduit par une accentuation de la baisse de rentabilité sur les titres publiés, D'où des répercussions, car avec la baisse du taux des ventes, les frais liés aux invendus ont été plus importants.

Cette diminution des ventes peut s'analyser comme suit : les nouvelles habitudes prises par le télétravail ainsi que l'inflation dument constatée, font que les clients se dispensent plus désormais d'effectuer un achat additionnel et complémentaire de nos magazines par rapport à des achats de magazines dits classiques.

Nous avons également pensé, à tort, que notre stratégie en 2022 devait consister à lancer des magazines de luxe, donc de qualité, induisant un coût de fabrication de facto onéreux. A cet égard, nous avons publié une dizaine de titres se rapportant à la cible précitée. Force a été de constater que le pari pris ne s'est pas avéré probant en termes de ventes, et qu'il a contribué à générer une quote-part de perte induite sur l'exercice, affectant d'autant le résultat de la société au 31 12 2022.

Le numérique profite surtout aux grands titres de presse. Malgré une hausse relative et marginale de nos ventes en numérique, nous avons constaté qu'au travers de notre kiosque numérique nous vendions très peu, car les prix sont plus élevés que ceux pratiqués sur des sites tels « cafeyn » et « e-presse ». Nous comptons remédier à cette situation, car les lecteurs prenant l'habitude de lire en digital, nous considérons que Le kiosque numérique est une « caisse de résonance » et que la version papier constitue une source de notoriété à consolider.

La souplesse et la réactivité de notre assortiment reste un atout.

Par ailleurs, nous avons enregistré sur l'exercice une hausse des ventes en matière de publicité.

Les nouveaux titres sortis en 2022 sont les suivants :

- ARCHITECTURE ET DECORATION
- AU TOP APRES 50 ANS
- AUTO MAGAZINE OCCASIONS
- DE GAULLE MAGAZINE
- DOSSIER NUTRITION
- GRANDS HOMMES
- HISTOIRE DE VERSAILLES
- HISTOIRE FRANCAISE
- LE MEILLEUR DU SPORT
- LE QUOTIDIEN DES ENTREPRISES
- LE QUOTIDIEN DU SPORT
- LE QUOTIDIEN DU SPORT ALBUM
- LES CARNETS DE LA PHILOSOPHIE
- MOTO SPORT MAGAZINE
- OVNIS MAGAZINE
- PLAISIR DU JARDIN
- SPECIAL DEMEURES
- SPECIAL PARANORMAL
- SPECIAL REPORTAGES

Les magazines arrêtés en 2022 ont été les suivants :

- 365 JOURS FEMME
- ARCHITECTURE ET DECORATION
- AUTO MAGAZINE OCCASIONS
- AUTOMOBILE REVUE
- AUTO SOUVENIR
- CARNETS DE LA PHILOSOPHIE
- CUISINE REVUE
- DE GAULLE MAGAZINE
- DOSSIERS PRATIQUES
- FAIRE SOI-MEME
- FEMININ FOOTING
- GLOBE
- HISTOIRE DE VERSAILLES
- JOURNAL DE FRANCE MODE
- LE JOURNAL
- L'ESSENTIEL DE LA PSYCHOLOGIE
- NAPOLEON MAGAZINE
- NOUVEL AGRICULTEUR
- PLAISIR DU JARDIN
- SENIOR LOISIRS
- SPECIAL AUTO
- SPECIAL AUTO VERT
- SPECIAL ARGENT
- SPECIAL FRANCE
- SPECIAL PEOPLE
- SPECIAL REPORTAGES
- YOUNGCARS

C) ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

1) Principaux résultats

Le chiffre d'affaires de 2022 a été de 9.441.462 euros contre 9.898.253 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 4,61 %.

Compte tenu des reprises sur provisions pour dépréciation des marques et pour dépréciation des créances douteuses (284.919 euros au lieu de 156.700 euros en 2021) et de divers produits de gestion (37.516 euros au lieu de 48.266 euros 2021), le total des produits d'exploitation a été de 9.763.897 euros contre 10.103.219 euros en 2021, soit une baisse de 3,36 %.

Les charges d'exploitation ont été de 10.365.000 euros contre 10.492.047 euros en 2021, soit une baisse de 1,21 %.

Le résultat d'exploitation a été déficitaire à hauteur de 601.103 euros alors qu'il était déficitaire de 388.827 euros pour l'exercice 2021, soit une très forte baisse de 212.276 euros, résultant pour le principal de la diminution du chiffre d'affaires en 2022 par rapport à 2021.

Il y a eu un résultat financier positif de 37.087 euros contre un résultat négatif de 112.197 euros pour l'exercice précédent. Nous avons notamment constaté en produits financiers d'une part des reprises de provisions liées à la cession des titres de participation FRANCE QUOTIDIEN et à la cession de la créance rattachée à ladite participation, laquelle a conduit à constater une perte inscrite en charges financières, et d'autre part la reprise de provision sur débiteurs divers.

Le résultat courant avant impôt dégage une perte de 564.016 euros contre une perte de 501.025 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu 120.002 euros de produits exceptionnels dont 120 000 euros de reprises de provisions contre 20.000 euros pour l'exercice précédent.

Il y a 328.523 euros de charges exceptionnelles comprenant les charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 249.365 €, les charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 5.510 €, et la dotation aux provisions exceptionnelles pour 73.648 euros contre 58.398 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 208.521 euros contre 47.728 euros pour l'exercice précédent.

Pour cet exercice, l'impôt sur les bénéfices a été nul comme en 2022.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de - 772.537 euros contre - 548.753 euros pour l'exercice précédent.

2) Commentaires sur résultats

Comme précisé précédemment, la baisse du chiffre d'affaires en 2022 par rapport à 2021, et par ailleurs l'augmentation des coûts d'achat papier et d'impression, ont contribué à impacter le résultat de la société.

Au titre du chiffre d'affaires de l'exercice, l'échec commercial précédemment évoqué relatif au lancement de magazines de luxe, conjugué à la diminution des ventes magazines de référence, a contribué par voie de conséquence à un impact sur le résultat de la société.

Concernant les achats de papier, depuis 2023, nous assistons toutefois à une stabilisation voire une baisse des coûts du papier. Il est peu probable de revenir à des coûts du papier, comparables à ceux de 2021, mais il ne devrait pas y avoir d'augmentations notable sur l'exercice 2023.

3) Résultats de nos filiales

Notre société a cédé la totalité de la participation qu'elle détenait dans la Société FRANCE QUOTIDIEN le 6 Octobre 2022 à la société MP EDITIONS, détenue par M. Marc-Antoine MORETTO, moyennant un (1) euro.

Par ailleurs, notre société a cédé le 13 octobre 2022 moyennant un (1) euro à la société MP EDITIONS, détenue par M. Marc-Antoine MORETTO, la totalité du montant de la créance rattachée qu'elle détenait à l'encontre de la société FRANCE QUOTIDIEN, diminuée de 100.000 €, soit un montant de 1.187.557,54 € en capital, intérêts et accessoires.

II – EVOLUTION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous devrions renouer avec la rentabilité. Nous allons diminuer lesancements de nouveaux titres et nous recentrer sur nos titres phares (ENTREPRENDRE, LE JOURNAL DE FRANCE, LE SPORT,...)

Nous allons redéployer un axe de restructuration par la diminution du nombre de thématiques. On va se concentrer sur un nombre plus restreint de publications et, ne plus avoir de titres qui se concurrencent entre eux.

Nous allons développer le CA numérique, la publicité et les abonnements. La cession de la participation dans FRANCE QUOTIDIEN va permettre de se recentrer sur les titres phares.

III – INFORMATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES

1- REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Le Conseil d'Administration du 3 janvier 2022 a fixé la rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT, d'un montant maximum de 78.500 euros bruts pour l'ensemble de l'exercice 2022, la société prenant également en charge ses frais professionnels notamment de voiture.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 a constaté que la rémunération de Monsieur Robert LAFONT, s'est élevée à un montant de 78.260 € bruts pour l'ensemble de l'exercice 2022, la société prenant également en charge ses frais professionnels notamment de voiture.

- Rémunérations au titre de l'article L.225-45 du code de commerce

Au titre dudit article, aucune rémunération n'est versée par la société.

2- PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE – CESSIION DE PARTICIPATIONS – FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

A – PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de commerce, nous n'avons pas à vous signaler de prise de participation sur l'exercice concerné.

B – CESSIION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a procédé à la cession des titres de participation de la société FRANCE QUOTIDIEN pour un montant de 1 euro.

C – FILIALES ET FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Sociétés contrôlées

Notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.
Aucune participation dans le capital de notre Société n'est détenue par les sociétés dans lesquelles nous avons une participation.

D – INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société Lafont Presse n'a pas eu d'activité opérationnelle en 2022, impliquant qu'elle devra statuer sur sa stratégie à venir en 2023.

La société DIGIAPP ayant maintenu son niveau de chiffre d'affaires en 2022 avec une rentabilité moindre, devra rechercher à améliorer celle-ci en 2023.

3- TABLEAU DES RESULTATS ET ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ce tableau est annexé au présent rapport.

4- ACTIONS PROPRES

Nous vous informons que nous détenons 6 027 actions Entreprendre au 31 décembre 2022 pour un montant total de 165 871,40 euros, soit un prix moyen de 27,52 € représentant en nombre de titres 0,97 % du capital social. Il n'y a eu ni achat, ni vente de titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le cours de bourse s'élevait à 3,94 €, soit une valorisation des actions auto-détenues de 23.746,38 €. Au regard de cette valorisation boursière par rapport à la valeur comptable des actions auto-détenues, lesdites actions ont été dépréciées par voie de provision à la clôture de l'exercice pour un montant de 23.264,22 €.

IV – REPARTITION ET AFFECTATION DU RESULTAT ET DES SOMMES DISTRIBUABLES

. Affectation des résultats

Le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduit par une perte de 772.537 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat, conformément à la loi et à nos statuts, pour partie à hauteur de 59.214 € au débit du compte « Autres réserves », et pour le solde, soit 713.323 € au débit du compte « Report à nouveau ».

V – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- exercice 2021 décidés en 2022	: dividendes	150.000,00 €
- exercice 2020 décidés en 2021	: dividendes	250.000,00 €
- exercice 2019 décidés en 2020	: dividendes	80.000,00 €

Ces renseignements dont l'Assemblée voudra bien prendre acte figureront au procès-verbal de ladite Assemblée, conformément à la loi.

VI- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité spécifique de recherche et de développement au cours de l'exercice.

VII – DEPENSES NON DEDUCTIBLES

En application de l'article 223 quater du C.G.I. et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du C.G.I. qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Les autres dépenses et charges non déductibles se sont élevées à 30 680 €.

VIII – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D. 441 I. – 1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	239					70	106					338
Montant total des factures concernées T.T.C	744.770	25.127	2.812	23	119.971	147.932	1.777.990	152.251	34.282	9.949	766.910	963.392
Pourcentage du montant total des achats T.T.C de l'exercice	7,31 %	0,25%	0,03%	0,00%	1,18%	1,45%						
Pourcentage du chiffre d'affaires T.T.C. de l'exercice							17,93%	1,54%	0,35%	0,10%	7,74%	9,72%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												215
Montant total des factures exclues												423.244,69 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement Délais légaux : -						Délais contractuels : Chaque facture a été retenue pour son délai propre de règlement Délais légaux : -					

Votre Commissaire aux Comptes vous fera part, s'il y a lieu de ses observations sur ces informations dans son rapport de certification, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.441-6-1 précité.

IX – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Le cours au 31 décembre 2022 s'est établi à 3,94 € contre 7,80 € au 31 décembre 2021. Il est à ce jour à 3,60 €.

Le cours de la bourse ne reflète pas la valeur économique et commerciale des magazines de la société et souffre probablement du petit nombre d'actions au flottant.

A cet égard, nous vous rappelons que votre assemblée du 16 juin 2022 a autorisé la société à acheter ses propres actions dans le cadre des modalités prévues par la loi (article L.225 – 209 du Code de commerce) pour notamment favoriser la liquidité des titres. Il convient donc de renouveler cette autorisation.

Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/2 ou 2/3 soit du capital soit des droits de vote de la société ENTREPRENDRE.

La société ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS détient plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Robert LAFONT (Président et Directeur Général de la société) détient plus de 1/10 du capital et des droits de vote.

Aucune autre personne physique ou morale ne dépasse l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

X - CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET R. 225-30 DU CODE DE COMMERCE

Le Président rappelle la convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, et les conventions autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que le Commissaire aux Comptes en a été régulièrement informé pour l'établissement de son rapport spécial.

XI – RISQUES – ENVIRONNEMENT – PERSONNEL – RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A) Nous vous rappelons que l'entreprise, à l'inverse de ses concurrents, est peu sensible aux fluctuations du marché publicitaire : les recettes publicitaires représentent seulement environ 9 % des recettes totales de la société. Ce facteur, ajouté à la diversité de nos titres, nous rend moins dépendant des fluctuations en permettant de mieux appréhender les évolutions du marché, tout en laissant subsister les risques intrinsèques à toute entreprise.

En matière de stratégie « bas carbone », la société n'utilise pour l'édition des magazines que du papier recyclé à 100 %.

B) Risques liés aux marchés

La société est peu endettée (voir paragraphe XII ci-après) ce qui limite les risques liés aux taux du marché. Elle n'a pas souscrit de couverture spécifique à ce sujet.

XII – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement de la société est mentionné au passif du bilan.

L'endettement global représente 4.281.605 euros au 31 décembre 2022 contre 4.810.158 euros au 31 décembre 2021, soit :

* 1.89 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2022 contre 1,51 fois le total des capitaux propres au 31 décembre 2021,

* 45,35 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 contre 48,60 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2021.

ENTREPRENDRE a un endettement bancaire 1.283.968 euros au 31 décembre 2022 contre 1.500.000 euros au 31 décembre 2021, correspondant au solde dû au 31 12 2022 du prêt dit P.G.E. d'un montant initial 1.500.000 €, dont la période de remboursement s'échelonne entre juin 2022 et juin 2026.

Les capitaux propres s'élèvent à 2.261.657 euros au 31 décembre 2022 contre 3.184.194 euros au 31 décembre 2021.

XIII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous avons lancé depuis le début d'année 2023, les titres suivants :

- COLLECTION AUTO
- GEOSTRATEGIE MAGAZINE
- LA REVUE DU TRACTEUR
- SPECIAL POLICE

Nous avons arrêté en 2023 les titres suivants :

- SPECIAL DEMEURES
- TENNIS REVUE

XIV – SALARIES

Conformément à la loi, une augmentation de capital en faveur des salariés avait été proposée tous les 3 ans à votre assemblée générale. La dernière proposition ayant été faite le 20 juin 2019.

La loi de simplification du droit des sociétés n°2019-744 du 19 juillet 2019 qui est entrée en vigueur le 21 juillet 2019 a supprimé cette obligation périodique. Il n'y a donc pas lieu de se prononcer à nouveau à ce sujet.

XV – AUTRES INFORMATIONS

- Prêts de moins de 2 ans consentis par la société à d'autres sociétés (Micro-entreprises, PMI) avec lesquelles la société entretient des liens économiques.

Il n'y a pas de prêt consenti.

- Rachat d'actions :

La société n'a pas procédé à des rachats d'actions Entreprendre en 2022.

- Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles

Il n'y a pas d'injonction ou sanction en cours.

Nous vous proposons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2022	2021	2020	2019	2018
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) capital social	257 801	257 801	257 801	257 801	257 801
b) Nombre d'actions émises	613 813	613 813	613 813	613 813	613 813
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires HT	9 441 462	9 898 253	11 568 143	13 136 953	13 921 343
b) Résultat avant impôt, participation amort & prov	- 2 170 328	- 435 266	829 419	- 163 275	629 767
c) impôt société			3 937		
d) Résultat après impôts avant amort & prov	- 2 170 328	- 435 266	825 482	- 163 275	629 767
e) Résultat après impôt amort & prov	- 772 537	- 548 753	175 763	106 787	367 267
f) Dividendes distribués	-	150 000	250 000	80 000	213 016
g) Participation des salariés					
III - Résultat par actions					
a) Résultat après impôts participation avant amort & prov	- 3,53	- 0,71	1,34	0,27	1,03
b) Résultat après impôts participation amort & prov	- 1,25	- 0,89	0,29	0,17	0,60
c) Dividende	-	0,24	0,35	0,35	0,35
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	18	17	17	17	18
b) Montant de la masse salariale	525 648	519 084	448 929	511 845	507 237
c) Montant des sommes versées au titre des avantages	166 530	175 325	141 606	153 203	152 160